

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois. 12 f.
Six mois. 23
Un an. 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Le Nord de la France :
Trois mois. 12 f.
Six mois. 23
Un an. 44

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanavebeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 18 FÉVRIER 1871

Voir aux dernières nouvelles.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Bordeaux, 17 février.

Le ministre de l'intérieur aux préfets.

Le bureau de la Chambre a été constitué ainsi :

M. Grévy, président, 519 voix sur 536.

MM. Martel, 420 voix ; Benoist d'Azy, 391 voix ; Vitet, 419 ; Léon de Malleville, 285 voix ; vice présidents.

MM. Baze, 458 voix ; Martin des Pallières, 436 voix ; Princeteau, 222 voix, questeurs.

MM. Bethmont, 449 voix ; de Rémusat, 412 voix ; de arBante, 330 voix ; Johnston, 258 voix, secrétaires.

La proposition suivante a été déposée sur le bureau de la Chambre :

« Les représentants du peuple soussignés proposent à l'Assemblée nationale la résolution suivante : M. Thiers est nommé chef du Pouvoir exécutif de la République française, exercera ses fonctions sous le contrôle de l'Assemblée nationale et avec le concours des ministres qu'il aura choisis et qu'il présidera.

Signé : DUFAYRE, GRÉVY, VITET, DE MALLEVILLE, RIVET, MARTHEU, THIEU DE LA REDORTE, BARBÉ, THÉLÉMY SAINT-HILAIRE.

Cette proposition sera discutée en séance publique.

Pour copie conforme : Le préfet du Nord par intérim, A. BARON.

L'Assemblée nationale qui vient de procéder à la formation du bureau aura à examiner aujourd'hui la proposition déposée par huit de ses membres à l'effet de nommer M. Thiers chef du pouvoir exécutif de la République française.

La proposition émane, dit-on, de M. Benoist d'Azy.

Les correspondances de Bordeaux disent que l'Assemblée doit désigner les ministres et que l'élection de M. Grévy aux fonctions de président est considérée comme une indication certaine que la République sera décrétée.

De quel droit le gouvernement de la République succéderait-il au « gouvernement de la défense nationale » ?

La Chambre ne peut s'arroger ce droit ; elle n'a pas le pouvoir de décider seule de la forme du gouvernement. Elle créerait inévitablement un danger si elle commettait la faute de ne pas tenir compte des aspirations, de la volonté du pays et si elle ne marchait pas d'accord avec lui. C'est le suffrage universel qui doit prononcer ; la situation grave où nous nous trouvons nous le commande et avant tout, les droits des citoyens français ne sauraient être ouvertement violés. — J. R.

Séance du 18 février.

Présidence de M. BENOIST D'AZY, doyen d'âge.

M. LE PRÉSIDENT. — L'urgence des circonstances nous oblige, messieurs, à procéder aussi rapidement que possible à l'organisation de l'Assemblée. Une première opération à laquelle il convient que nous nous livrions, est la formation des bureaux et le tirage au sort des membres qui doivent les composer. Ces bureaux auront à procéder immédiatement à la vérification des pouvoirs. En 1849, l'Assemblée législative, composée comme celle-ci de 750 membres, s'était divisée en 15 bureaux de 50 membres chacun.

Pour pouvoir procéder régulièrement à la vérification des pouvoirs, il nous faudrait avoir tous les procès-verbaux d'élections. Malheureusement le plus grand nombre de ces procès-verbaux manque. Si nous devions les attendre, nous perdriions un temps qui pourrait être utilement employé. Nous aurons donc à y suppléer par des moyens que j'indiquerai.

Notre premier soin doit donc être de procéder au tirage au sort des bureaux. Ne

pouvant porter dès à présent leur nombre à 50, nous le limiterons provisoirement à 25, sauf à le compléter à mesure que de nouveaux membres arriveront.

Les procès-verbaux parvenus en notre possession seront remis dans chaque bureau. A défaut de ces documents, on pourra recourir au témoignage de ceux de nos collègues qui affirmeront la régularité de l'élection.

Au moyen de cette vérification sommaire, l'Assemblée pourra dès demain s'occuper de mesures si graves qu'elle est obligée de prendre.

M. le président donne lecture d'une lettre de Garibaldi, qui déclare qu'après avoir cru rendre un dernier devoir à la République française, en prenant part au vote, il renonce au mandat de député dont il a été honoré par plusieurs départements.

La parole est ensuite donnée à M. Jules Favre.

M. JULES FAVRE. — Je remplis un devoir qui m'est particulièrement doux, en déposant les pouvoirs du gouvernement de la défense nationale entre les mains des représentants du pays.

Depuis que nous avons été chargés du fardeau que nous avons accepté, notre préoccupation, notre désir, ont été de pouvoir arriver au jour où il nous serait possible de nous trouver en face des mandataires du peuple. (Approbation.)

Nous y sommes dans les circonstances les plus douloureuses et les plus cruelles ; mais grâce à votre patriotisme, grâce à l'union de tous, à laquelle, j'en suis convaincu, nous ne faisons pas un stérile appel (Bravo ! bravo !) et qui au besoin nous serait conseillé par le malheur, par le bon sens, par le souci des intérêts de notre chère patrie (Nouvelle approbation), nous arrivons à bander nos plaies et à reconstituer l'avenir (Vif mouvement d'assentiment et d'applaudissement.)

C'est à vous, messieurs, qu'appartient cette grande œuvre ; quand à nous, nous ne sommes plus rien, si ce n'est vos justiciables, prêts à répondre de tous nos actes, convaincus que nous ne rencontrerons dans leur examen que la loyauté qui inspirera chacune de vos délibérations, et vous pouvez être certains que jamais une autre pensée ne nous guidera dans les explications que nous aurons à vous présenter.

En attendant, messieurs, qu'un pouvoir nouveau soit constitué — qui sera le véritable pouvoir légitime — décidant des destinées de la France, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée la déclaration suivante :

« Les membres du gouvernement de la défense nationale soussignés, tant en leur nom qu'au nom de leurs collègues, qui ratifieront les présentes, ont l'honneur de déposer leurs pouvoirs entre les mains du président de l'Assemblée nationale. Ils resteront à leur poste pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois, jusqu'à ce qu'ils en aient été régulièrement relevés. » (Très-bien !)

Chacun des ministres déposera également sa démission, sous cette condition qu'il attend le successeur qui sera désigné par vous, et jusqu'à ce moment, qui sera, j'espère, très proche, chacun de nous prend l'engagement de faire son devoir.

Le mien me permettait de paraître au milieu de vous aussitôt que cela m'était possible. Dans des circonstances bien pénibles que j'aurai l'honneur plus tard de faire connaître avec détail, j'ai fixé au 8 février l'élection des députés de la France, au 12 leur réunion. C'était presque une impossibilité, mais je comptais sur le patriotisme de la Chambre, et je savais qu'en sollicitant d'elle ce suprême et miraculeux effort, nous serions entendus.

La meilleure preuve que je ne me suis pas trompé, c'est que vous êtes ici. Je tenais, permettez-moi de le dire, pour le gouvernement que j'ai l'honneur de représenter, pour vous, pour l'ennemi comme pour l'Europe, que nous fussions exacts à cette échéance.

C'est pour cela que je suis venu de Paris à Bordeaux. Je vous demande la permission de retourner dans quelques jours à mon poste, où j'ai des devoirs difficiles, délicats à remplir. Je ne puis m'expliquer autrement en face des difficultés qui nous entourent ; mais vous comprenez fort bien qu'ayant commencé cette œuvre sous notre responsabilité, nous ne l'abandonnerons qu'en acceptant vis à vis de vous le jugement que, dans votre équité, vous porterez sur notre conduite.

Notre premier soin comme notre premier devoir — c'est par cette observation que je termine — (et je n'ai pas besoin de vous consulter pour être sûr que je rencontrerai dans cette Chambre une grande unanimité) — ce sera de reporter à ceux avec lesquels nous négocions cette affirmation que la France est prête, quoi qu'il arrive à faire courageusement son devoir. (Approbation, applaudissements.)

L'Assemblée décidera en pleine liberté, comme il appartient à des représentants du pays, qui ne prennent conseil que du salut de la France, et n'ont d'autre souci que son honneur. (Bravo ! bravo !)

Voilà ce que l'ennemi doit savoir. En même temps, il est essentiel de lui dire que ce n'est pas seulement au nom de quelques citoyens qui, après avoir recueilli le pouvoir en avance et après avoir été élus par une ville attendaient avec empressement l'heure où il serait permis de consulter la France ; mais que c'est au nom du pays tout entier, au nom d'une Assemblée qui le représente légitimement, que nous devons demander à l'ennemi le temps pour achever l'œuvre commencée.

Vous le savez, un temps avait été fixé à l'avance ; mais la convention portait que l'armistice pouvait être renouvelé. A mon avis, ce renouvellement doit être le plus court possible. Nous ne devons pas perdre une minute, nous devons pas oublier les malheureuses populations, foulées par l'ennemi sans qu'il soit possible, malgré tous nos efforts, d'adoucir leur situation comme nous l'aurions voulu.

Soyez sûrs que leurs larmes, leurs sacrifices pèsent lourdement, je ne dirai pas sur ma conscience, car, devant Dieu, je suis innocent, mais sur ma responsabilité, et je n'ai d'autre hâte que d'arriver au terme de ces misères. Vous nous y aiderez, j'en suis convaincu.

Je dirai à ceux avec qui je traite que c'est le vœu de l'Assemblée de la France, un délai nous soit accordé, court, mais suffisant, pour qu'avec maturité, mais en pleine connaissance de cause, vous puissiez décider des destinées de la France. (Mouvement d'assentiment.)

L'Assemblée décide, sur la proposition de M. Cochery, qu'elle a adopté provisoirement le règlement de l'Assemblée législative.

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Bordeaux 18 février.

Les journaux publient un discours attribué par quelques-uns à Victor Hugo et par d'autres à Louis-Blanc. Ce discours prononcé pendant la manifestation d'hier, proteste contre la cession de la Lorraine.

« La République ne consentira jamais à signer un traité cédant du territoire français. »

La chambre est gardée aujourd'hui à l'extérieur par la cavalerie et l'infanterie.

Parmi les vice-présidents élus se trouvent deux orléanistes, MM. Malleville et Vitet ; un légitimiste, M. Dazy ; et un bonapartiste libéral, M. Martel.

Londres, 17 février.

Le Times publie une dépêche de Versailles d'aujourd'hui, disant que les Allemands entreront indubitablement à Paris, et que probablement ils occuperont Paris militairement pendant les négociations de paix.

L'absence, dans le discours de la Reine, d'expressions cordiales au sujet des succès des Allemands, a excité du désappointement et a été commentée défavorablement.

Les Allemands ont tourné les ouvrages extérieurs contre Paris et ont complété les batteries.

Dieppe, 16 février.

Une pétition appuyée par les personnes les plus influentes du département ayant été adressée au roi, à Versailles, il a réduit de deux tiers la contribution de guerre imposée sur tout le département de la Seine-Inférieure.

COURRIER DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

15 février.

Il n'y a plus de ballottes ; les quarante-trois élus demandés à Paris sont sortis de l'urne. Ce ne sera pas une des moindres surprises que nous réservait cet interminable dépouillement.

Quelques-uns des plus illustres parmi les nouveaux représentants de Paris ont tenu une importante réunion avant leur départ pour Bordeaux. On aurait examiné la conduite que devaient tenir les députés de la capitale.

M. Jules Favre était de retour hier à Paris ; il doit aller aujourd'hui à Versailles conclure avec M. de Bismark l'arrangement pour la prolongation de l'armistice. Il repartira vendredi et sera samedi à Bordeaux où il doit assister à la première séance publique de l'Assemblée nationale.

Le cardinal de Bonnechose se trouvait à Versailles hier. Il a obtenu une audience de l'empereur Guillaume de qui il vient solliciter une diminution des réquisitions en Normandie.

Il vient d'être décidé que non-seulement les lettres pourrout être envoyées fermées, mais que pour les départements non-occupés par l'ennemi, nos agents pourront faire des sacs auxquels on ne touchera pas et qui circuleront librement sur les lignes d'Orléans, de l'Ouest et du Nord, sans passer par Versailles.

N'iront donc plus forcément à Versailles que les lettres adressées par la ligne de l'Est, à destination de l'Allemagne et des départements envahis.

D'ici à très-peu de jours, l'éclairage au gaz sera restitué aux voies publiques de Paris.

En ce moment la ville est éclairée — et quel éclairage ? par 30,000 lampes à pétrole, brûlant une moyenne de 40,000 kilogrammes d'huile par nuit.

Le bruit court que M. Dennarest, maire du IX^e arrondissement serait nommé préfet de la Seine.

MM. Carnot, (du VIII^e), Sernolet, (du XII^e), Asseline, (du XIV^e), et Henri-Martin, (du XVI^e), ont donné leur démission de maires.

Demain jeudi s'ouvrent les débats sur l'affaire du 22 janvier à l'Hôtel-de-Ville. Il y a 72 prévenus.

Le général Clément Thomas a adressé au général Trochu, président du gouvernement la lettre suivante :

« Monsieur le président du Conseil, Je remets au gouvernement de la défense nationale le commandement supérieur des gardes nationales de la Seine.

Je le prie d'agréer l'expression de ma gratitude pour le bienveillant appui qu'il m'a toujours prêté, et de croire à ma douleur, profonde de n'avoir pu faire plus pour la patrie.

« Veuillez agréer, Monsieur le président du Conseil, l'assurance de ma plus haute considération.

CLÉMENT THOMAS. »

La démission du général Clément Thomas a été acceptée.

Le colonel Montagu, chef d'état-major général des gardes nationales de la Seine, a également donné sa démission, qui a été acceptée.

Le commandement supérieur de toutes les forces de Paris, gardes nationales et armée, est confié au général Vinoy, jusqu'à la nomination d'un nouveau général de la garde nationale.

Pour mettre un terme aux difficultés qui se renouvellent chaque jour dans l'application de l'article 40 de la Convention du 22 janvier, relativement aux laissez-passer, un nouveau modèle vient d'être arrêté, d'accord avec l'autorité militaire allemande. Ce modèle sera transmis à tous les avant-postes par les soins du quartier général de Versailles, qui leur donnera des ordres formels pour que les personnes munies de ces saufs-conduits ne rencontrent aucune difficulté pour traverser les lignes allemandes.

Les nouveaux laissez-passer seront délivrés très-prochainement par les autorités qui ont été jusqu'à ce jour chargées de ce soin, c'est-à-dire par la préfecture de police (bureau des passeports), ou par le commissariat de police de chaque quartier. Ils ne seront accordés que sur la présentation de pièces établissant l'identité des personnes et justifiant d'un motif sérieux de voyage.

Les personnes qui étant sorties de Paris avec un laissez-passer voudront y rentrer, devront se munir du visa de l'autorité militaire allemande. Le visa sera donné par le commandant de la place la plus voisine. Il n'est fait d'exception à ces règles que pour la ville de Versailles. L'accès de cette ville n'est permis : 1^o qu'à ceux qui y sont appelés par une mission d'ordre administratif, politique ou diplomatique ; 2^o à ceux qui ont leur domicile à Versailles ; 3^o à ceux dont les pères, mères, époux ou enfants sont établis à Versailles.

Les permis, rédigés dans une forme spéciale, seront exclusivement délivrés par la préfecture de police. Ceux là seuls qui auront fait constater leur droit à l'obtention de ce titre seront admis sur le chemin de fer de la rive droite.

FAITS DIVERS

Hier mardi est arrivé à la gare du Nord un nouveau convoi de vivres envoyé par la population de Londres. Depuis hier matin, le personnel de la gare un employé à décharger les wagons, au nombre de soixante environ. Il y a de tout dans cet envoi, jusqu'à des légumes (oignons, carottes, etc.) et des bouteilles dont le contenu ne nous est pas encore connu.

Le coke et le charbon arrivent en assez grande quantité ; l'Opéra a pu chauffer la salle pour la première fois dimanche dernier. Mais l'éclairage au gaz ne sera pas rétabli aussitôt que l'on croyait. L'éclairage du gaz est cependant assuré d'ici à la fin du mois. La compagnie, au moment où les Prussiens investissent Paris, et où les approvisionnements n'étaient plus possibles, a conclu un traité avec l'Angleterre pour une grande quantité de charbon dont l'entrée se prépare. Jusqu'à cette heure, les chemins de fer ont amené le charbon pour le besoin de leurs lignes quand les communications seront rétablies.

L'abondance des farines a rendu inutiles les nombreux moulins à vapeur qu'on avait installés dans toutes les gares et la plupart des grandes usines. Toutefois, on ne les démonte pas ; ils serviront dans un temps prochain à moudre les grains qui nous arrivent avec la farine. Le premier train de ravitaillement arrivé à la gare de l'Est, ne

sera pas le dernier de ceux qui arriveront par la voie de l'Est. La compagnie vient d'expédier plusieurs locomotives à Epervain pour ramener de cette ville à Paris un grand nombre de wagons chargés d'approvisionnements.

M. Schoeffer a donné sa démission de colonel de la légion d'artillerie de la garde nationale. Cette démission a été acceptée.

M. Feltet-Saint-Lager, lieutenant-colonel, est parti depuis quelques jours. Le commandant-major Gallot, bien qu'ayant également donné sa démission, est resté, sur la demande de l'état-major général, chargé provisoirement du commandement de la légion.

On sait que la compagnie du Nord avait armé ses employés presque tous anciens militaires et en avait formé un bataillon spécial destiné à prendre part à la défense de Paris. C'est aujourd'hui, à huit heures, que ces braves gens rendent les armes qu'on leur avait données. Inutile de dire quel coup d'entre eux ne se résignent pas à ce sacrifice sans un vif regret ; mais qui n'a pas par ces temps malheureux quelque sacrifice de patriotisme à faire ?

Il est fort question, en ce moment, de l'éventualité d'un défilé de l'armée prussienne à Paris, mais nous ne croyons pas à cette manifestation militaire de la part de nos vainqueurs. Nous n'y croyons pas parce qu'elle serait inutile, et qu'elle pourrait peut-être compromettre l'avenir. Or, M. de Bismark est un homme trop pratique pour perdre son temps en futilleries ; qui pourraient, un jour ou l'autre, devenir gênantes.

M. le contre-amiral de Dompièrre-d'Honnay, directeur du personnel et ministre par délégation de la marine et des colonies à Paris, ayant été nommé représentant par les électeurs du département de la Somme, est parti hier, pour Bordeaux, où il est appelé par son mandat de député. Il est remplacé par son mandat de député. Il est remplacé par la délégation ministérielle par le vice-amiral Tonchard, qui remplissait les fonctions de président du Conseil des travaux de la marine et de la Commission de perfectionnement de l'Ecole-Navale.

M. Victor Hugo est parti hier matin pour Bordeaux avec sa famille. Louis Blanc est parti avec lui.

Le service de l'octroi, qui avait été suspendu pendant l'investissement, se fait depuis quelques jours aux portes de Paris.

TRIBUNAUX

La semaine prochaine, le 4e conseil de guerre doit commencer à s'occuper de l'affaire du 31 octobre. (Scènes de désordre à l'Hôtel-de-Ville.)

M. Delescluze vient d'être mis en liberté.

C'est samedi que s'ouvrent simultanément les deux sessions d'assises. On ignore encore si les jurés se trouveront en nombre suffisant pour permettre aux deux vice-présidents d'ouvrir chacun leur audience. Dans le cas contraire il sera procédé, séance tenante, à un tirage au sort supplémentaire.

BOURSE DE PARIS DU 15 FÉVRIER.

3 0/0 au comptant, ouvert au cours d'hier, 51.70. On a monté ensuite de 5 c., puis on a fléchi en clôture, de 20 c. à 51.50. Fin courant, la baisse est la même à ce même cours, après avoir débuté à 51.70. Le nouvel emprunt est en hausse de 30 c. au c. à 53 et de 0 05 c. fin courant à 52.60. Le 4 1/2 est à 78.50 au c. La Banque est cotée 2,500, en hausse de 30 f. sur son précédent cours.

NOUVELLES DIVERSES

On lit dans le Sain : Une personne arrivée de Bordeaux nous affirme que M. Gambetta avait donné l'ordre de faire arrêter M. Jules Simon, qu'il n'a consenti à donner sa démission que lorsqu'il a vu l'autorité militaire décidée à lui refuser son concours pour cette arrestation.

Nous croyons savoir dit, la Liberté que le czar aurait adressé à son oncle, l'empereur Guillaume, une lettre très-ferme relative aux conditions de la paix. Il rappellerait la politique traditionnelle de la Russie, qui consiste à se tenir scrupuleusement en dehors de toute intervention, mais aussi à ne pas permettre le démembrement de la France. Cette politique fut, en s'en acquittant, celle d'Alexandre I^{er} au congrès de Vienne.

On dit aussi que le czarévitch, d'accord avec le vieux parti russe, serait très-hostile au développement exagéré de la Prusse. La princesse Dagmar l'encourage dans cette politique.

Comme le dit plus haut, notre correspondant parisien, le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, s'est rendu à Versailles, pour la cause de sa ville frappée d'une réquisition de 30 millions.

La ville a vu son industrie arrêtée, ses ressources taries, c'est en vain qu'elle voudrait réunir cette somme énorme, et cependant, si elle ne se conforme pas à ces dures